



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

2017-06-175 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPPE, André TITE, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME**FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - GARE D'ESPIET**

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme et de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu la délibération du 13 décembre 2016, fixant les modalités de répartition de l'actif, du passif, de la trésorerie, des archives et des personnels de la communauté des communes du Brannais, après sa dissolution au 31 décembre 2016,

Vu l'article L2125-1 à 5 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que le bâtiment situé au lieu-dit Sérigeau à Espiet appartient à La Cali, et relève de son domaine public,

Considérant que ce bâtiment peut accueillir et développer une activité de restauration, Jusqu'en février dernier le bâtiment de la gare d'Espiet était occupé par un restaurateur qui a souhaité cesser son activité. Depuis, un autre professionnel s'est manifesté dans le but de reprendre l'activité de restauration dans ce bâtiment.

Après avoir reçu ce porteur de projet, afin d'évaluer la qualité et le sérieux de sa proposition, il s'avère que celui-ci serait en mesure de relancer cette activité de restauration qui permettrait ainsi de renouveler l'offre touristique sur cette partie du territoire de La Cali.

Considérant que l'occupation du domaine public donne lieu à versement de redevance en fonction :
- d'une part fixe pour l'occupation proprement dite, visant l'avantage tiré de l'utilisation des locaux,
- et d'une part variable assise sur les résultats de l'activité de nature commerciale du restaurant.

Vu l'avis de la commission développement touristique ;
Vu l'avis du Bureau communautaire du 12 juin 2017 ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de fixer, à compter du 1^{er} juillet 2017, le montant annuel de la redevance pour l'occupation du domaine public intercommunal du bâtiment situé au lieu-dit Sérigeau à Espiet selon les modalités suivantes :

- une part fixe d'un montant de 500€/mois
- une part variable qui sera appliquée à hauteur de 0.5 % du chiffre d'affaires, à compter du dépassement d'un chiffre d'affaires de 90 000€.

Imputation budgétaire :
chapitre 70 - article 70323 - service gestionnaire et destinataire POT10 - fonction 524

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais